

Flash Infos

Spécial budget

Chers Durégnatons, chères Durégnatonnes

Vous constaterez dans ce flash info consacré plus spécialement au budget que 2022 fait ressortir un excédent important. Ce résultat a permis au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023. De plus, nous pouvons nous projeter sereinement sur des investissements consacrés à l'école, à la rénovation énergétique et thermique, et à l'église.

Je remercie la commission finances et plus spécialement François Rivier et Yves Bodot pour le travail considérable qu'ils ont mené à bien pour élaborer ce budget.

Dans le dernier bulletin municipal, à la page de l'état civil, le nom d'Henri Gauthier n'apparaît pas dans les décès. La commission communication et moi-même tenons à rétablir cette erreur et présentons nos excuses les plus sincères à son épouse, ses enfants et petits-enfants.

Le Maire, Jean Paul Robin

Tour de France 2023

Grande collecte solidaire de téléphones : Une collecte utile, solidaire et locale.....l'objectif : recueillir des téléphones portables inutilisés qui seront par la suite réparés et recyclés. Écosystème s'engage à remettre – le jour du passage du Tour de France – entre 30 et 100 téléphones portables reconditionnés qui seront offerts à une plusieurs associations du territoire de la CCSB.

Pour déposer les téléphones portables dont vous n'avez plus l'utilité, des urnes seront à votre disposition à **l'école, à la mairie et au multiservices dès fin mai.**

Il est temps de passer au vélo !

Conditions d'attribution de l'aide :

- Habiter l'une des communes du territoire de la CCSB.
- Acheter le vélo chez l'un des vélocistes du territoire du Syndicat mixte du Beaujolais (SMB).
- 1 vélo / personne du foyer / 5 ans

(ex. : pour un foyer composé d'un adulte et d'un enfant, vous pouvez déposer jusqu'à deux demandes d'aides, une pour le vélo adulte et une pour le vélo enfant).

Montant de l'aide :

- Pour un vélo traditionnel, 30% du montant d'achat TTC, jusqu'à 200 € par vélo.
- Pour un vélo à assistance électrique ou un kit d'électrification, 30% du montant d'achat TTC, jusqu'à 600 € par vélo.

Plus d'infos et lancement officiel du dispositif le samedi 13 mai 2023 dans le cadre de la Fête du Tour à Belleville-en-Beaujolais.

A PROPOS DU BUDGET, ET DES PROJETS ...

Le conseil municipal du 27 mars dernier a approuvé le compte administratif du budget 2022.

Résultats budgétaires - Exercice 2022

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	199 615,62 €	826 846,33 €	1 026 461,95 €
Dépenses nettes	103 034,01 €	721 586,63 €	824 620,64 €
Résultats de l'exercice	96 581,61 €	105 259,70 €	201 841,31 €
Résultat de l'exercice antérieur	9 393,18 €	103 327,00 €	112 720,18 €
Résultat clôture (excédent)	105 974,79 €	208 586,70 €	314 561,49 €

Après deux années d'économie, la commune dispose de ressources significatives qui lui permettent de faire face aux effets de l'inflation pour les dépenses de fonctionnement et de lancer la réalisation de projets pour lesquels des études ont été financées par les budgets précédents.

Le conseil municipal a décidé d'affecter les 208 586,70€ du résultat de clôture de fonctionnement de la façon suivante :

- 141 478,70 € affectés au budget de fonctionnement 2023
- 67 108,00 € affectés au budget d'investissement 2023.

Pour 2023, le budget de fonctionnement adopté est équilibré à hauteur de 851 314 €.

Au niveau des recettes, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de taxes foncières, bâtie ou non bâtie. Ainsi l'impact de l'augmentation, décidée au niveau national, de 7% environ des bases servant au calcul de ces impôts sera limité.

Pour les dépenses, les charges générales augmentent sensiblement dans un contexte d'inflation. Arrivé à son terme, le contrat de fourniture de gaz a été renouvelé à un prix en très forte hausse.

Les dépenses de personnels sont elles aussi en hausses : nous devons faire face aux augmentations de salaires dans la fonction publique, à la hausse du SMIC et à l'éventualité de l'embauche de nouveaux personnels à la mairie.

RECETTES	Budget Prévisionnel 2023
Atténuation des charges	13 000,00 €
Produits et services	7 149,30 €
Impôts et taxes	61 800,00 €
Fiscalité locale	433 789,00 €
Dotations et participations	125 397,00 €
Autres produits	68 700,00 €
Total	709 835,30 €
Résultat fonction. reporté	141 478,70 €
TOTAL	851 314,00 €

DEPENSES	Budget prévisionnel 2023
Charges générales	324 933,00 €
Charges du personnel	340 000,00 €
Atténuation de produits	19 914,00 €
Autres charges gestion courante	155 415,00 €
Charges financières	8 410,00 €
Charges spécifiques	
Opérat.ordre transf.sections	2 642,00 €
TOTAL	851 314,00 €

Le budget primitif d'investissement 2023 est équilibré à hauteur de 394 612€.

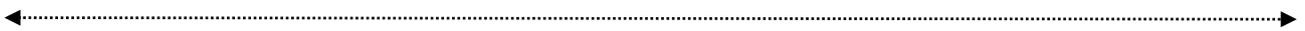
Sur cette somme, 50 946€ seront consacrés au remboursement de la dette et 343 666€ à des opérations d'équipement.

Les opérations d'investissement prévues pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Multiservice : budget 70 000€. Création d'une véranda sur la terrasse du multiservice, afin de permettre une utilisation continue.
- Bâtiments divers : budget 39 800€. Travaux d'entretien des différents bâtiments communaux.
- Ecole : budget 25 000€. Amélioration et renouvellement de l'équipement informatique.
- Tourisme : budget 19 794 EUR. Signalétique et aménagements divers.

Trois opérations d'équipement, initiées en 2023, sont programmées sur plusieurs années

- Eglise : budget 63 000€. Le projet global de restauration de la façade ouest de l'église est estimé à 384 500 EUR HT. Nous prévoyons son financement par des subventions, le mécénat et une contribution de la commune. Pour 2023, un montant de 33 000 EUR sera consacré à des actions urgentes (étude sur la dégradation des pierres et instrumentation pour le contrôle de la stabilité de la structure). Les 30 000 EUR restants prévus dans le budget ne seront débloqués qu'après avoir obtenu l'assurance d'un niveau suffisant de subventions permettant le bouclage du financement.
- Voirie : budget 40 000€. Aménagement du centre du bourg et zone 30km/h. On envisage pour 2023, la mise en place de la signalétique et les marquages au sol régulant la circulation dans le centre bourg. Le reste du budget sera consacré à une étude sur l'aménagement du centre bourg, qui serait réalisé les années suivantes.
- Economies d'énergie : budget 80 000€. La loi impose aux communes des travaux de rénovation thermique et énergétique sur les bâtiments communaux. Sur la base de l'étude réalisée en 2022, les travaux vont pouvoir être initiés en 2023 et se prolongeront sur au moins deux exercices. La subvention reçue de l'Etat (DSIL) devra être complétée par d'autres subventions que nous allons solliciter.



Quelques dates à retenir :

Cérémonie du 8 mai : Départ du **défilé à 10h00** avec la participation des enfants de l'école et l'Echo du vignoble. La municipalité invite toute la population à cette cérémonie qui sera suivie d'un vin d'honneur.

Lundi 8 mai : Sou des écoles - vente de fleurs

Dimanche 14 mai : Classe en 3 - vente de poulets à la salle des fêtes

Samedi 20 mai : La Durégnatonne - concours de boule à la Chapelière

Dimanche 4 juin : Classe en 4 - vente de fleurs sur la place du village

Vendredi 9 juin : Amis du lavoir-soirée guinguette sur la place du village

Dimanche 18 juin : Classe en 2 - vente de pizzas

Vendredi 23 juin : Fête de la musique avec la participation de l'Echo du vignoble

Vendredi 30 juin : Sou des écoles - kermesse

Jeudi 13 juillet : Village en fête-Passage du Tour de France.

Infos pratiques

Compostage : La gestion des déchets représente aujourd'hui 3% des gaz à effets de serre (collecte, incinération...). A l'heure actuelle, un tiers de nos ordures ménagères est composé de déchets que l'on peut composter localement. Appelés biodéchets, ces restes de cuisine et de table ou déchets de jardin peuvent retourner localement au sol sans nuisances. Cette démarche de gestion locale permet de réduire l'impact environnemental, redonner vie à nos sols et engager tous et toutes dans le nouveau tri de ces déchets qui deviendra impératif sur l'ensemble du territoire français **au 1er janvier 2024**.

Pour commander un composteur, il suffit de contacter la CCSB :

Communauté de Communes Saône Beaujolais

Service Gestion des déchets

105 Rue de la République - Belleville

69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS

Tel : 04 74 66 18 24 (services techniques)

ou par mail à : dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr

Frelon asiatique et moustique tigre : signalez leur présence



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile

Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

**PROTÉGEZ-VOUS
STOP AU MOUSTIQUE TIGRE**

COUVRIR, JETER, VIDER
tous les récipients pouvant contenir de l'eau pour limiter ses lieux de ponte et de repos

www.rhone.fr/moustiquetigre

© Département du Rhône - Conception : Moustique - Objectif de la communication et du personnel - CDDA, photos et illustrations - Juin 2017

www.rhone.fr

Recensement militaire



**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT**

Qui ? -> Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans*
Où ? -> à la mairie de domicile, ou pour certaines communes, par internet : www.mccs.mil.fr/jdc/16

Pourquoi ? -> Pour vous inscrire et permettre votre contribution à la justice défense et citoyenneté. L'inscription au recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

www.defense.gouv.fr/jdc

File ou garçon, vous allez bientôt avoir 16 ans

Le ministère de la défense impose une obligation à tous les français, hommes et femmes :

Première étape: vous faire recenser

« Tout français de 16 ans est tenu de se faire recenser » : loi 97-1019 du 28 octobre 1997. Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Comment faire ?

Entre la date de vos 16 ans et la fin du mois suivant, vous devez vous présenter (ou l'un de vos parents) à la mairie de votre domicile. Vous remplirez une déclaration sur une notice individuelle qui vous sera remise.

Pièces justificatives à fournir :

Le livret de famille

La carte d'identité du jeune

Un justificatif de domicile

L'attestation de recensement

Le maire vous délivrera une attestation de recensement. Celle-ci devra être précieusement conservée. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Ce recensement est également nécessaire pour la participation obligatoire à la journée d'appel à la préparation de défense (J.A.P.D). Une brochure d'information vous sera également remise pour vous exposer les conditions de préparation à la J.A.P.D.

Après conscrits

Plusieurs vêtements (déguisements d'ours, veste de costume, anorak, écharpes...) et autres objets (gourde, chaussures...) ont été rapportés en mairie.

Leurs propriétaires peuvent les récupérer aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Restez toujours informés de l'actualité de notre village avec Panneau Pocket

